



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

**LE SFOERTA COMMUNIQUE :
VALIDATION DU DIPLOME DE BTSA POUR CANDIDATS SANS BAC ET
DECRET CODE RURAL**

Lors de la CNS* production du 12 mai 2011, le SFOERTA a interpellé la DGER au sujet de l'**absence dans le Code rural de décret validant l'obtention d'un BTSa, en cas de réussite aux examens de BTSa, pour les candidats sans le BAC !**

D'après la DGER, le **Conseil d'Etat a donné un avis favorable**. Le **Décret doit être publié avant fin mai**. (En attendant, c'est celui de l'Education Nationale qui prime ! Nous avons déploré cette dépendance qui occasionne en attendant une situation non réglementaire/ place notre ministère dans l'illégalité...). **L'information officielle devrait donc parvenir rapidement aux équipes et aux établissements grâce à notre intervention.**

Paris, le 13/05/2011

I.BLAHA,

SGA SFOERTA chargée de l'enseignement
technique agricole

- CNS : Commission Nationale Spécialisée





SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

LE SFOERTA COMMUNIQUE : VOIE PROFESSIONNELLE HIPPIQUE ET CANDIDATS HANDICAPES

Lors de la CNS* production du 12 mai 2011, le SFOERTA a interpellé la DGER au sujet du CAPA Lad cavalier, comme lors de la CPC* du 31 mars 2011 au sujet du BEPA Cavalier Soigneur, et BAC PRO CGEH, afin d'octroyer une **dérogation pour les épreuves pratiques aux candidats handicapés (ex : accidentés des courses)**. Le SFOERTA a demandé la **réunion de la cellule Handicap du Ministère** sur ce point, ce qui devrait se traduire rapidement, grâce à notre intervention, par la mise en œuvre d'un **article spécifique dans les arrêtés de ces diplômes**, pour ces candidats qui ont en général déjà une bonne expérience du monde hippique.

Paris, le 13/05/2011
I.BLAHA,
SGA SFOERTA chargée de l'enseignement
technique agricole

* CNS : Commission Nationale Spécialisée
CPC : Commission Paritaire Consultative



JE
NOUS
TOUS
AVEC **FO!** SERVICE PUBLIC



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

**LE SFOERTA COMMUNIQUE :
SECURITE ET DIPLOMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DU SECONDAIRE
ET TECHNOLOGIQUE SUPERIEURE DU SUPERIEUR .**

Lors de la CNS* « production » du 12 mai 2011, comme lors du CNEA* du 03/02/2011 qui portait particulièrement sur la RVP « Forêt », ou de la CPC* du 31/03/2011 sur les filières « hippiques », et « canin félin » le SFOERTA a interpellé la DGER afin que **des formations à la sécurité soient prises en compte dans les modules professionnels** des CAPA, BEPA, BAC PRO et BTSA des filières « horticoles », « hippiques », de « gestion des exploitations agricoles » et de « développement de l'agriculture des régions chaudes ». FORCE OUVRIERE a rappelé **encore la nécessité d'inscrire également des formations de secourisme, de préférence de SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) dans les référentiels de ces diplômes. FORCE OUVRIERE maintiendra ces revendications à chaque commission.

Paris, le 13/05/2011

I.BLAHA,

SGA SFOERTA chargée de l'enseignement
technique agricole

* CNS : Commission Nationale Spécialisée
CNEA : Conseil National de l'Enseignement Agricole
CPC : Commission Paritaire Consultative





SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel :01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

**LE SFOERTA COMMUNIQUE :
ENSEIGNEMENT GENERAL ET REFORME LYCEE/ FILIERE S.**

A propos du **module spécifique pluridisciplinaire d' « EAT » (Ecologie, Agronomie et Territoire), en 1^{ère} S** qui sera mis en œuvre à la prochaine rentrée 2011, le SFOERTA continue à revendiquer le **maintien de la complémentarité sciences dures/sciences humaines en particulier pour les TPE** afin de garantir à nos élèves une **approche pluridisciplinaire complète pour la construction de leur esprit critique**, et pour les préparer aux **attentes de l'enseignement supérieur** notamment agricole, où ils vont se diriger après l'obtention de leur BAC S en général. La mise en œuvre de cet objectif doit s'accompagner du **maintien du volume horaire actuel (72h)**. **FORCE OUVRIERE porte ces revendications**, en accord avec une grande partie des enseignants de la filière S.

Paris, le 13/05/2011
I.BLAHA,
SGA SFOERTA chargée de l'enseignement
technique agricole



JE NOUS TOUS AVEC FO! **SERVICE PUBLIC**